

Circulaire d'information

INFCIRC/1181

26 février 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 22 février 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-24977

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 21 février 2024 à 13 h 04 (heure de Kyiv), la ligne électrique « Ferosplavna-1 » de 330 kV, qui fournit une alimentation électrique de secours au site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, a été endommagée à la suite des bombardements des forces d'occupation russes sur le territoire contrôlé par l'Ukraine, à 12 kilomètres du poste d'interconnexion extérieur de la centrale.

En conséquence de la violation flagrante par la Fédération de Russie du quatrième des sept piliers indispensables, ainsi que du premier et du troisième des cinq principes proclamés par le Directeur général de l'AIEA à la réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies tenue le 30 mai 2023, la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia ne dispose plus que d'une seule source d'alimentation électrique externe.

Les équipes de réparateurs de l'opérateur du réseau électrique ukrainien n'ont pas pu réparer rapidement les dégâts en raison de la poursuite des bombardements et ont été contraintes d'attendre que les feux d'artillerie russes sur les zones voisines prennent fin.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer rapidement la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 21 février 2024